



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

beatrice.tobler@sbfi.admin.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 25.11.2019

Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 31 octobre 2019, sur le projet de modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Nous remercions M. Joël Brigger du secteur juridique d'Innosuisse d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différentes mesures prévues.

Le cadre réglementaire actuel est, de l'avis de nos membres, en partie trop strict et doit mieux être adapté à la réalité des entreprises et organisations concernées, en particulier à celle des start-up et spin-off. Les membres du Forum PME soutiennent pour cette raison le projet mis en consultation, car les instruments définis dans la LERI seront ainsi, d'une part, adaptés aux besoins identifiés et, d'autre part, rendus plus flexibles afin de permettre à l'avenir des ajustements plus rapides aux changements de circonstances.

Nous sommes en particulier favorables à l'introduction d'une fourchette, comprise entre 40 et 60 % du coût total, en ce qui concerne le taux de participation des partenaires chargés de la mise en valeur (art. 19 al. 2^{bis} AP-LERI). Nous demandons, en ce qui concerne l'alinéa 2^{ter} de cet article, que le rapport explicatif précise que les conditions figurant aux lettres *a* à *d* sont alternatives et non pas cumulatives.

En ce qui concerne l'encouragement de start-up et de spin-off, les membres du Forum PME sont de l'avis qu'Innosuisse devrait dorénavant pouvoir, à certaines conditions, et comme le prévoit l'art. 19, al. 3^{bis} AP-LERI, soutenir directement des projets d'innovation dans des entreprises, sans que ces dernières doivent forcément faire appel à des établissements de recherche mandatés. Nous estimons que les conditions fixées à l'alinéa 3^{bis} sont cependant trop restrictives. Un nombre plus important de PME devrait à notre avis pouvoir bénéficier de cette possibilité, tout comme le demande l'initiative parlementaire Derder [19.436](#), à laquelle la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a donné suite le 10 octobre 2019.

Forum PME

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

Le Forum PME soutient les nouvelles règles relatives à l'encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science et celles relatives à l'encouragement du transfert de savoir et de technologie (art. 20 et 21 AP-LERI). Elles permettront, entre autres, qu'Innosuisse puisse à l'avenir, comme le faisait la Commission pour la technologie et l'innovation, contribuer à renforcer l'écosystème des start-up suisse par des contributions à des organisations, des institutions ou des personnes qui soutiennent la création et le développement de jeunes entreprises. Il sera à l'avenir par ailleurs possible de mieux tenir compte du principe de la formation tout au long de la vie et de soutenir des personnes expérimentées ayant un grand potentiel, afin qu'elles puissent acquérir des compétences complémentaires dans le domaine de l'innovation.

Les résultats de l'enquête réalisée début 2019 par le bureau d'études « Interface Politikstudien » (concernant le recul du nombre de demandes d'encouragement depuis la création d'Innosuisse) ont montré que le système actuel induit des charges administratives sensiblement plus élevées qu'auparavant. Nous vous prions d'examiner, dans cette optique, si l'adaptation ponctuelle de certaines dispositions de la LERI permettrait de simplifier les processus jugés trop compliqués et de réduire ainsi les charges induites pour les partenaires de projets, en particulier les PME.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Conseiller national



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à : Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Parlement